

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 25
RÉCLAMES 3^e page. (— d' —).....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le débat sur le service militaire. L'Allemagne ne paie pas mais prépare sa revanche! — Des précisions impressionnantes. La solution qui s'impose. — Lloyd George démissionnera-t-il? — La Grèce abuse.

Un grand débat a lieu à la Chambre au sujet de la loi militaire. Réduira-t-on la durée du service militaire à 12 ou à 18 mois? Maintiendra-t-on, momentanément, le service de deux ans comme le demande M. Lefèvre qui, dans un discours éloquent, a montré l'Allemagne impénitente préparant obstinément sa revanche? Le Parlement décidera en s'inspirant uniquement, à coup sûr, de la sécurité de notre patrie.

La passionnante discussion qui se déroule à la tribune de la Chambre a au moins le mérite d'établir une fois de plus que ceux qui ont su « faire la guerre » et la gagner, n'ont pas su, hélas! « faire la paix »!

L'Allemagne se soustrait à toutes ses obligations. Trois ans après la victoire, elle n'a pas versé un centime pour les réparations. C'est la confession pénible de notre ministre des finances. Elle n'a rien versé, mais on décide de lui faire souscrire des bons par tranches colossales... Sera-ce l'éternelle et décevante promesse; demain on ratera gratis?!

Et d'ailleurs où trouverait-on pour ces bons? En Amérique? Les Yankees ont singulièrement l'air de se désintéresser des choses d'Europe. Aveugles, ils ne paraissent pas comprendre que leur avenir est lié à l'avenir des puissances qui ont sauvé le Droit et la Civilisation!...

En attendant, la France paie seule ses réparations.

Que fait pendant ce temps la pauvre nation vaincue?

M. André Lefèvre ne nous laisse aucune illusion: Son relèvement est rapide. Au point de vue militaire; désarmement purement théorique, en dépit des efforts du général Nollet, préparation d'armes nouvelles et terribles, organisations militaires plus ou moins camouflées qui, rapidement encadrées par les forces régulières du Reich, constitueraient à bref délai une armée puissante!...

Ce n'est pas tout. A côté de cette préparation belliqueuse intense, l'Allemagne poursuit obstinément le sabotage du traité de Versailles en travaillant à son insolvabilité.

A ce sujet, le lieutenant-colonel Rebut nous mène dans le Temps une campagne remarquable sur les agissements du Reich, nous donne des renseignements nouveaux et précis.

Le gaspillage des finances de l'Etat est méthodiquement poursuivi. L'Allemagne agit d'après un plan arrêté. Elle ruine l'Etat et « bourre d'argent les communes », suivant l'expression du député von Eynorn, « sous prétexte que l'Entente ne peut toucher aux caisses communales ».

C'est la banqueroute pour l'empire, tandis que communes et particuliers s'enrichissent.

Le colonel Rebut nous montre le Reich accroissant sans limite le nombre de ses fonctionnaires, augmentant sans arrêt les subventions aux organisations militaires. La Prusse, seule, touche pour sa Schupo 1 milliard 738.196.641 marks. Cette somme est uniquement destinée à l'entretien matériel de la troupe, il faut ajouter à la subvention, le total des soldes.

Même tactique pour les administrations. On dépense sans compter. On vote des milliards pour la construction de voies ferrées sur des points où aucun trafic n'est à prévoir. Ce sont uniquement des lignes stratégiques de pur intérêt militaire. Le correspondant du Temps donne à ce sujet des précisions nombreuses et troublantes. Tout cela est en contradiction avec le traité de Versailles et les vainqueurs laissent faire!...

Par ces procédés et par d'autres encore, précisés par notre auteur, l'Allemagne continue à s'appauvrir systématiquement.

Dans cette Allemagne qui devrait réduire ses dépenses au minimum et demander à ses nationaux l'effort financier maximum pour s'acquitter de ses obligations, écrit le

colonel Rebut, nous assistons au spectacle inverse: le Reich, les Etats, les municipalités, les particuliers font leur possible pour diminuer les recettes et augmenter les dépenses. La banqueroute de l'empire est préparée volontairement. Les Allemands s'outillent; ils créent de la richesse de production. Leur raisonnement est simple: « Notre mark dégringole toujours, nous ne savons pas où il s'arrêtera, créons de l'outillage. Lui, au moins, nous restera. Il conservera toute sa valeur. »

« L'Allemagne pense à tout, sauf à s'acquitter des dettes qu'elle a contractées vis-à-vis de nous. Il est plus que temps de le lui rappeler. Elle aurait pu s'en acquitter si elle l'avait voulu. Un de nos amis, un officier anglais, rentre d'un long voyage en Allemagne. Avant son départ, il croyait, lui aussi, à l'impossibilité pour le Reich de s'acquitter de ses obligations financières. Il a visité l'Allemagne, ses régions industrielles, ses régions agricoles. Il a été surpris de sa richesse. Aujourd'hui, il a changé d'avis, il est persuadé que le Reich peut payer. »

Comment l'y obliger?

En installant à Berlin, dit notre auteur, une commission de contrôle financier qui aura le pouvoir de s'opposer aux dépenses inutiles et qui surveillera la rentrée des impôts.

On arriverait aisément par cette mesure, et sans grands frais, à obtenir, chaque année, « quelques dizaines de milliards »!...

Ce moyen ou un autre peu importe, l'essentiel est d'agir et de contraindre l'Allemagne à tenir les engagements qu'elle a pris à Versailles.

Il est vraiment temps!

Lloyd George démissionnera-t-il? Les journaux discutent la question; en majorité ils estiment que la situation du Premier anglais est désormais difficile.

Difficile, à coup sûr. Mais de là à conclure à la démission du ministre il y a une nuance. Lloyd George laisse sans réponse les critiques. Il attend, dans sa paisible retraite du Pays de Galles, que sonne l'heure de la Conférence de Gênes.

A ce moment il parlera sans doute et il cherchera à regrouper la majorité hésitante de l'heure actuelle. Y parviendra-t-il? L'avenir nous le dira. Mais nous croyons que le Premier anglais n'abandonnera pas la partie avant d'avoir tenté l'impossible pour se maintenir au pouvoir.

La Grèce abuse!

Elle avait saisi un navire français. Vainement notre Gouvernement réclamait la libération du bateau. Pour bien prouver ses sentiments conciliants à l'égard de notre pays, un deuxième navire français fut saisi.

Les Hellènes prétendaient que les deux navires transportaient du matériel de guerre pour les Turcs ce que la France certifie être inexact.

Tandis que les pourparlers continuaient entre Athènes et Paris, un navire italien fut arrêté en Méditerranée, puis un second dans la mer Noire, puis un troisième encore.

Les Italiens perdirent patience. Ils donnèrent l'ordre à une escadre italienne de partir pour le Pirée.

Les Grecs ont compris que la partie allait se gâter. Ils font des excuses à nos voisins et ils relâchent les navires.

Tout autre solution eût été inadmissible; la France ne saurait admettre que Constantin, dont la femme — sœur de l'ex-kaiser — qualifiait aimablement de « sales cochons » les soldats français qui luttaient pour le triomphe de la Civilisation, puisse se moquer cyniquement de notre pays, sous le simple prétexte que les Anglais seraient sympathiques à la Grèce dans son conflit avec la Turquie!...

A. C.

INFORMATIONS

Avant la Conférence de Gênes

Les premiers ministres suédois et norvégien, le secrétaire d'Etat danois, les représentants des divers autres pays neutres se sont mis d'accord sur les points principaux de la Conférence de Gênes. Ils ont reconnu la nécessité d'un échange de vues entre les experts avant que la Conférence ne se réunisse.

Le 7^e versement décennal de l'Allemagne

Conformément à la décision de la commission des réparations, prise à Cannes le 13 janvier, l'Allemagne vient d'effectuer en devises étrangères et dans les banques désignées par le comité des garanties, un septième versement décennal de 31 millions de marks-or.

Et le mark baisse toujours!

La cote des devises étrangères à Berlin continue à enregistrer une nouvelle hausse. On a payé, samedi, 285 marks pour un dollar, et 1.292 marks pour une livre sterling. Le franc français est changé à 26 marks; la lire à 15 marks.

Cet avilissement continu du mark est d'autant plus surprenant que les dépêches de Paris ont apporté samedi matin des nouvelles de moratorium probable. On peut prévoir que la chute du mark va s'accroître encore jusqu'à la Conférence de Gênes.

Il n'y aura plus de soldats français au Luxembourg

Au cours des débats sur le budget de l'Etat de Luxembourg pour 1922, il a été décidé que la garnison française quittera le grand-duché de Luxembourg, probablement au cours de l'année prochaine.

On sait que, sur demande du gouvernement grand-ducal, le pays reste occupé par un bataillon de chasseurs français, en garnison à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette. L'Etat grand-ducal pourvoit au logement des officiers et de la troupe, ce qui occasionnera une dépense annuelle de 100.000 francs.

Un accord franco-russe

M. Thiébaud, ancien ministre plénipotentiaire, représentant de la Croix-Rouge française, a signé, à Berlin, avec M. Krestinck, représentant de la République fédérative des Soviets de Russie en Allemagne, un accord franco-russe analogue à l'accord russo-américain, déterminant les conditions de répartition et d'emploi en Russie du crédit de 6 millions de francs voté par les Chambres françaises, au profit des populations affamées.

Les enfants russes indésirables

En réponse à une question, le ministre a déclaré que le gouvernement britannique a examiné avec le plus grand soin la demande d'admission en Grande-Bretagne d'un certain nombre d'enfants russes des régions où règne la famine, et qu'étant donné les résultats qui eussent pu résulter pour l'hygiène publique, même si on avait pris les précautions les plus strictes, le gouvernement a décidé, avec le plus grand regret, de ne pas donner suite à cette demande.

Le choléra en Russie

On a enregistré 21 cas de choléra à Pottawa et 48 dans le district de Kirgorodski.

Le Japon au secours de l'Angleterre

Le comité américain pour l'autonomie de l'Inde a publié un document assurant que la Grande-Bretagne aurait demandé au Japon son aide militaire en cas de révolte générale aux Indes.

Troubles en Egypte

Après le retour du roi Fuap au palais d'Abden, une foule hostile s'est portée en face du palais. La police a reçu des coups de pierres, et un officier de police a riposté en faisant feu et en blessant trois manifestants.

Le Shah de Perse à Paris

Le shah de Perse Ahmed-Kadjar, accompagné de M. Samed Khan-Montazos-Sultaneh, ministre de Perse à Paris, est arrivé dimanche matin à 9 heures, par la gare de Lyon. Le jeune souverain a été salué sur les quais de la gare, à sa descente de wagon, par le commandant de Rindenger, représentant le président de la République, M. Becq de Fouquières, directeur du protocole, représentant M. Poincaré, les hauts fonction-

naires de la légation de Perse, et les membres de la colonie persane de Paris.

Le shah a témoigné à M. de Fouquières et au commandant de Rindenger son vif contentement de se retrouver à Paris.

L'impôt sur les bénéfices agricoles

La commission des finances a adopté le texte transactionnel pour l'impôt sur les bénéfices agricoles, en abaissant le minimum des coefficients pour les vignes et les prés, de 1 à 0,75.

Chambre des Députés

Séance du 20 mars 1922

La Chambre discute l'interpellation de M. Boissieu sur la liquidation des biens allemands séquestrés au Togo. Il rappelle qu'un administrateur se suicida. M. Sarraute, ministre des Colonies, répond à l'interpellateur et promet que des sanctions seront prises contre les coupables.

CHRONIQUE LOCALE

CERISES DE MARS!!

« Quand nous en serons au temps des cerises », paiera-t-on les cerises aussi cher que celles qui ont été vendues aux Halles de Paris?

Les journaux annoncent en effet, qu'une branche où « pendaient 12 cerises et provenant de, forceries des environs de Paris, a été vendue jeudi matin, 150 francs, soit à raison de 12 fr. 50 la cerise!

L'année dernière, les premières cerises de la même provenance furent payées 17 fr. 50 pièce.

Le bon chansonnier Jean-Baptiste Clément n'avait pas prévu que les « cerises d'amour, les cerises vermeilles » atteindraient ce prix fabuleux, et bien qu'il ait chanté qu'au temps des cerises « les belles auront la folie en tête », il n'a certes pas cru que ce serait la folie de mettre tant d'argent sur un fruit.

C'est vraiment fou : à un moment où de partout on se plaint que la vie ne baisse pas, l'est des individus qui jettent l'argent sans compter. Les modestes ménagères discutent un sou pour avoir un légume et un snob et des méchantes riches, paient 12 fr. 50 une cerise!

Parions que si on avait demandé à ceux qui ont dépensé cet argent, de donner quelques sous pour une œuvre sociale, pour donner même à manger à des malheureux, ils auraient détourné la tête et seraient partis bien vite. Il est des individus qui n'aiment pas à savoir que d'autres souffrent; ils ont peur de gêner leur bonheur, en soulageant une misère.

Quel honneur, quelle joie, pour ces amateurs de primeurs de dire, quand, dans quelques semaines, apparaîtront sur les tables des restaurants à la mode, les cerises arrivées de province et non pas des forceries: « Oh! nous en avons mangé déjà assez, il y a 2 mois! Elles nous ont coûté 12 fr. 50 pièce! » Quel succès, ils remporteront parmi les amis!

En vérité, c'est tout simplement une honte; et puisque l'Etat cherche de l'argent, que n'écraie-t-il pas de taxes de luxe, ces forceries où le prix des denrées, des fruits sont un défi au bon sens.

LOUIS BONNET.

Question au ministre de la guerre

M. Loubet, sénateur du Lot, demande à M. le ministre si un officier du cadre latéral, ayant plus de quinze ans de service et nommé, après concours, à un emploi civil de l'Etat, a droit au congé avec solde prévu au dernier alinéa de l'article 13 de la loi du 22 juillet 1921.

Réponse. — Réponse négative. Aux termes des articles 12, 14 et 15 de la loi du 22 juillet 1921, l'intéressé ne peut être admis à cumuler la solde nette accordée pendant un an aux officiers du cadre latéral mis en congé sur leur demande, avec un traitement civil. Ce cumul serait d'ailleurs contraire aux dispositions formelles de l'article 13 du décret du 10 janvier 1912, portant règlement sur la solde et les redevances.

Service vicinal

Sont nommés cantonniers du service vicinal dans le Lot: MM. Mazembert, Restes, Pradel, Bordes, Buffières.

Octrois

M. Espitalié, surveillant temporaire au bureau des Octrois de Cahors est nommé titulaire.

Demande de subvention

M. le Ministre de l'Agriculture, a adressé la lettre suivante à M. Delmas, député: Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'opportunité d'accorder à titre d'encouragement, une subvention au Syndicat agricole d'Aynac, canton de Lacapelle-Marival (Lot).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la spécialisation des crédits mis à ma disposition par le Parlement ne me permet pas d'attribuer des subventions de cette nature.

Toutefois les Offices agricoles départementaux peuvent confier aux Associations agricoles l'exécution d'une partie de leur programme d'action agricole et leur accorder des subventions spéciales. Dans ces conditions l'appartient au Président du Syndicat agricole d'Aynac, d'adresser une demande au Président de l'Office agricole du Lot à Cahors à l'effet de faire connaître dans quelle mesure ce groupement pourrait intervenir dans la réalisation du programme d'action de l'Office (Rétrocession à perte, expérimentation, etc...)

Agréer Monsieur le Député, etc...

Les planteurs de tabac

12^e Congrès de la C. G. P.

Le douzième Congrès national aura lieu, à Strasbourg, les 30 et 31 mars et 1^{er} avril, organisé par le Syndicat des planteurs de l'Alsace et la Fédération de l'Est, sous les auspices de la C. G. P.

Destruction des sangliers

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot, a reçu la lettre suivante du Ministre de l'Agriculture: Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la Société X... dont le but principal est la destruction des sangliers et qui sollicite une subvention des pouvoirs publics.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Département ne dispose d'aucun crédit pour subventionner les Sociétés qui s'occupent de la destruction des sangliers.

La loi des Finances du 31 juillet 1920 (art. 46) a seulement mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture des fonds prélevés sur le produit des Jeux dont une partie est affectée à subventionner des communes ou associations qui encouragent la reproduction ou la conservation du gibier.

Ce n'est donc qu'en cas où la Société X... s'occuperait spécialement de réprimer le braconnage ou de repeupler des chasses en gibier, en imposant à ses Membres un règlement restrictif de la chasse (constitution des réserves de chasse, limitation des jours de chasse, non destruction de certains gibiers etc...) qu'elle pourrait solliciter une subvention de mon Département en adressant à cet effet une demande établie sur papier timbré à M. le Conservateur des Eaux et Forêts à Aurillac.

Agréer, Monsieur le Député, etc...

Ecole d'instruction des officiers de complément

Séance du jeudi 23 mars

Matin. — Conférence sur le tir des mitrailleuses contre avions et sur la mobilisation à la caserne Bessières à 8 heures.

Soir. — Exercice de cadres avec troupe.

Ecole polytechnique

Le concours d'admission à l'Ecole Polytechnique aura lieu cette année le 1^{er} juin 1922.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 1^{er} avril, à la Préfecture du département où ils étudient. Nulle inscription ne sera admise après cette date.

La nomenclature des pièces à produire à l'appui de la demande ainsi que le programme des connaissances exigées sont déposées à la Préfecture (1^{re} division), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Communication

L'Inspection Académique nous communique la note suivante: Les instituteurs et institutrices qui désirent bénéficier en 1922 de la gratuité des eaux dans les établissements thermaux appartenant à l'Etat, sont priés d'adresser à l'Inspection Académique, pour le 5 avril prochain, leur demande, accompagnée des pièces réglementaires.

Concert public

Dimanche soir, de 4 à 5 heures, l'Avenir Cadurcien a donné un brillant concert sur les Allées Fénelon où se pressait une foule considérable venue pour entendre nos excellents musiciens.

Le programme fut parfaitement exécuté et les braves n'ont pas été ménagés à nos jeunes artistes ainsi qu'à leur dévoué chef, M. Rivière.

Un escroc de haut vol

Nous avons mentionné dans notre dernier numéro, l'arrestation d'un nommé Gaston-Henri-Sylvain Lunais, âgé de 45 ans, inculpé d'escroqueries et recherché par divers parquets.

Il y a un mois environ, Lunais débarquait à Cahors, louait une chambre sur les Boulevards, en face la place Thiers, et s'installait à une table du café du Champ de Mars.

Là, il déposait une belle serviette qui renfermait un tas de prospectus, de papiers à lettre, d'enveloppes, et se mettait au travail. Il relevait, dans un annuaire, les noms des maires des communes du Lot et des autres départements, et à chacun d'eux, il envoyait une lettre dans laquelle il mettait un des prospectus qu'il avait fait imprimer à Cahors.

Ces prospectus indiquaient qu'un ouvrage, un annuaire édité par la maison Hachette, allait paraître donnant des renseignements complets de la guerre de 1914 à 1918.

Il suffisait de souscrire une somme de 20 francs — payée d'avance et adressée à M. Lunais, 19, Boulevard Gambetta à Cahors —, pour recevoir cet ouvrage: après le 25 mars, cet ouvrage devait être vendu 50 francs.

L'affaire ainsi présentée était acceptée par les maires qui répondaient favorablement et envoyaient les 20 francs.

C'est inouï le nombre de maires qui se sont laissés prendre à l'appât — ou prospectus — de Lunais.

Lunais recevait jusqu'à 80 lettres par jour, toutes contenant un, quel-quefois deux mandats de 20 francs.

La correspondance était tellement abondante, que Lunais, il y a quelques jours, ne suffisait plus à la besogne. Il dut prendre des employés.

Mais Lunais eut un tort: il mena une vie trop bruyante: il recevait beaucoup d'argent: il en dépensait beaucoup. Et puis, le soir, après des dîners copieux, après le champagne, il tenait des propos qui, dans l'esprit de ses honnêtes auditeurs, laissaient l'impression que l'argent dépensé ne coûtait pas cher à gagner.

M. Caillou, Commissaire de police, est un fin limier: il a du flair, beaucoup de flair. Il entendit trop souvent Lunais parler, se vanter de ses affaires, rire, se gausser des maires qui envoyaient le mandat de 20 francs.

Qu'était Lunais? Nul, à Cahors, ne le connaissait. A beau mentir qui vient de loin. Mais d'où? Personne ne s'occupait de lui. Quel était son genre de travail? Lunais ne le disait pas. Pourquoi, en recevant 50, 60, 80 mandats de 20 francs, par jour, Lunais se payait-il la tête de ceux qui les lui envoyaient? Et puis pourquoi Lunais criait-il après boire: « En voilà un qui m'envoie 20 francs et qui me fait des compliments? Ce que je me f... de sa billarde. Triple poire! »

Tout cela, M. Caillou l'enregistra: il fit une enquête, et acquit la conviction que Lunais était un escroc de haut vol.

Samedi, sa conviction était tellement bien établie, que jusqu'à midi, M. Caillou veilla le passage de Lunais. Celui-ci se rendait au restaurant pour déjeuner. M. Caillou l'invita à pénétrer au Commissariat. Lunais ne put décliner l'invitation. En guise d'apéritif, M. Caillou lui fit subir un interrogatoire dont le résultat fut concluant. Après quoi, M. Caillou, autorisa Lunais à faire porter son repas du restaurant, repas qu'il prit dans le bureau du Commissariat.

Dans la journée, Lunais fut écroué à la prison de Cahors. Lunais avait promis aux clients de leur envoyer l'annuaire après le 25 mars. Mais, d'après ses aveux, il devait partir de Cahors le 23 et se rendre en Italie.

Après avoir exploité la crédulité des maires de plusieurs départements, — car Lunais est recherché par plusieurs parquets pour l'escro-

